

Éducation et formation: innovation et nouvelles technologies

2000/2090(COS) - 27/01/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le présent rapport vise à faire le point sur les progrès enregistrés depuis l'adoption des résolutions et des conclusions du Conseil de 1996 et 1997 sur le thème de l'éducation, des technologies de l'information et de la communication et de la formation des enseignants, en vue de la préparation d'une nouvelle étape de la coopération européenne en la matière. **CONTENU:** le présent rapport repose sur une analyse des évolutions constatées lors des trois dernières années, des acquis des programmes communautaires et des résultats d'études spécifiques notamment sur l'impact des nouvelles technologies sur le rôle de l'enseignant, et les initiatives des États membres. Il rend compte dans une première partie de la difficile rencontre entre les usages et la technologie, compte tenu de la situation mouvante et diversifiée que l'on observe et notamment de l'avènement du multimedia et d'internet. Dans une deuxième partie, il examine des conditions favorables à un développement plus harmonieux des usages et des technologies: l'émergence progressive d'un marché, même si on relève encore de grandes différences en Europe notamment en matière d'infrastructures offertes aux écoles primaires; l'action des pouvoirs publics; la formation et le développement de services pour les enseignants. La troisième partie est consacrée aux recommandations avancées en vue de réunir ces conditions. À cet égard, le rapport préconise la mise en place de deux séries de recommandations : des recommandations visant à mieux valoriser les acquis et un capital de connaissances en constante évolution (stimuler l'observation et la compréhension des usages et des technologies, former une vision partagée des évolutions en cours et développer des analyses prospectives); ainsi qu'une série de recommandations visant à mieux gérer et promouvoir l'innovation à tous les niveaux et au profit de tous (lancer des expériences innovantes dans des domaines clés de dimension européenne, favoriser le développement d'une offre de qualité et renforcer la cohésion sociale). En coopération avec les États membres et sur la base d'une large concertation, une initiative communautaire devrait être lancée au cours de l'an 2000 afin de mettre en oeuvre ces recommandations, d'atteindre des objectifs quantifiés à l'horizon 2004 ainsi que de promouvoir la généralisation de l'innovation, en mobilisant tous les programmes et instruments communautaires concernés.